

Compte-rendu du CTA (Comité Technique Académique) du lundi 9 novembre 2020 qui s'est déroulé en visio conférence et a été présidé par la Rectrice, Mme Cabuil.

Florence Ferfaille pour le 1^{er} degré y siégeait au titre de l'Unsa éducation.

Deux déclarations liminaires de l'Unsa éducation de Nicolas Penin, Secrétaire Régional de l'Unsa éducation ont été lues, car 2 CTA se sont succédés à 14H30 et 15H.



Cta – 14h30

Lundi 9 novembre

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames, Messieurs les membres du comité technique académique,

Réunis une seconde fois sur la revalorisation indemnitaire des infirmières scolaires, et devant la présentation des mêmes documents, nous adopterons le même vote.

Malgré les promesses du rectorat, aucun groupe de travail n'a permis la modification des critères d'entrée dans les groupes 1 ou 2.

Pour notre part, nous continuons à regretter la distinction qui est faite entre les personnels logés et non logés, l'IFSE n'ayant pas vocation à être différenciée selon le logement de fonctions.

Alors même que les personnels infirmiers sont grandement sollicités et présents en première ligne dans cette crise sanitaire, notamment pour la prévention, l'accueil, le dépistage, l'orientation et le suivi des élèves et/ou des personnels présentant des symptômes Covid, ceci sans matériel de protection dédié malgré nos demandes réitérées (masques FFP2, sur-blouses, visières, ...); cette revalorisation apparaît largement insuffisante pour tous les grades.

Le passage au RIFSEEP s'étant effectué à moyens constants, l'écart se creuse négativement et de façon importante, hormis pour les conseillers techniques, avec nos collègues et amis assistants sociaux, alors même qu'ils ont intégrés la catégorie A plusieurs années après nous. Nous avons pourtant des cursus de formation, de grille indiciaire et de déroulé de carrière similaires. Nous revendiquons une cohérence et une homogénéité de l'IFSE pour les différentes catégories de personnels.

En outre, et à la marge de l'ordre du jour de ce CTA, la création de postes infirmiers (a minima un temps plein dans chaque établissement scolaire du second degré) nous semble

indispensable dans ce contexte sanitaire, pour répondre aux besoins premiers de santé et de prévention des élèves.

Je vous remercie de votre attention.

L'Unsa éducation a voté contre la revalorisation indemnitaire des infirmières scolaires, bien insuffisante.

Cta – 15h00

lundi 9 novembre

Madame la Rectrice,

Mesdames, Messieurs les membres du comité technique académique,

Ce comité technique se tient dans une période de dialogue social intense, et à la hauteur de l'actualité sanitaire mais aussi sécuritaire que nous vivons pour notre pays et notre école.

Pour notre part, nous ne reviendrons pas longuement sur tous ces échanges et nos positions que vous pouvez connaître et relatives à ces deux points de notre quotidien. Au nom de l'UNSA-Education, nous continuerons à appeler à l'anticipation et au pragmatisme. Anticipation qui doit avoir lieu sur les examens, l'organisation pédagogique, les liens avec les familles et en particulier avec les élèves les plus fragiles. Pragmatisme, et raison, oserions nous ajouter, sur les mesures à prendre de l'école au lycée en termes d'organisation et de sécurisation. Sur tous ces points nous aurons, malheureusement, sans nul doute la possibilité de revenir lors des prochains jours.

Concernant l'ordre du jour en lui-même de ce CTA et la revalorisation indemnitaire des personnels sociaux, nous pouvons nous satisfaire du passage de ces personnels en catégorie A, et espérons que cette revalorisation touche toutes les catégories de personnels.

Nous regrettons l'absence de revalorisation pour les conseillères techniques, au nom d'une IFSE supérieure à la moyenne nationale. En l'espèce, la réunion du 22 juin à direction générale des ressources humaines avait bien spécifié que cette revalorisation concernait tous les personnels, y compris les conseillères techniques.

Pour rappel, notre académie, est l'une des plus importantes en termes d'Assistantes Sociales à encadrer, et nous souhaitons également qu'il n'y ait pas de différence de revalorisation entre les grades des assistantes sociales (assae).

Je vous remercie.

L'Unsa éducation a voté en abstention concernant la revalorisation indemnitaire des personnels sociaux.

Voici des éléments d'information communiquées aux organisations syndicales :

- Concernant le forfait mobilité durable (vélo, covoiturage), créé suite au premier confinement, une circulaire académique est en préparation. Rappelons que cette demande sera à faire avant le 31 décembre 2020.

- **La rupture conventionnelle** : dans notre département, 3 demandes ont été formulées par des enseignants du 1^{er} degré, 2 ont été signées.

- A l'heure actuelle, dans notre département, 22 lycées, donc 50% du nombre total, ont eu un accord de principe pour passer en fonctionnement hybride, dont 2 lycées professionnels. 2 nouvelles demandes sont en cours.

- Les collèges qui font cette demande se voient actuellement opposer un refus. Il faudra un contexte très particulier pour que ce soit accepté, par exemple de très gros collèges, ou un manque de salles disponibles. Et bien entendu, en fonction de l'évolution sanitaire.

- **Les RDV de carrière** reportés suite au premier confinement sont maintenus pendant cette période et se dérouleront jusqu'au 27 novembre.